

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00726 Numéro SIREN : 402 767 073 Nom ou dénomination : A.S.R. EQUIPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2019 sous le numéro de dépôt 9666



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012018 et clos le 31122018 Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal ☒

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

EURL A.S.R.

Adresse du siège social:

9 Rue de la Halotte

SIRET 4 0 2 7 6 7 0 7 3 0 0 0 3 2

77470 TRILPORT

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Commerce de gros (commerce interentreprises) Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% 129 531 Déficit Bénéfice imposable à 15% 38 120

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A Autres dispositifs Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:
O. C. E.
59 rue de la Belle Etoile
Batiment E
95700 ROISSY EN FRANCE Tél: 01.56.48.07.80
OGA/OMGA: Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 16/05/2019 Lieu: TRILPORT
Qualité et nom du signataire: Gérant
Signature BOUDET JEAN JACQUES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)										IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis-SD 2019													
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																																	
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																	
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même										a		165 000										payées par un établissement chargé du service des titres										b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c												d											
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d												e											
Montant des distributions										e												f											
autres que celles visées en (a)										f												g											
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g												h											
										h												i											
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i												j		165 000									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j												Total (a à h)		165 000									
Montant des revenus répartis (5)																																	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																					
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué.		Montant des sommes versées :																			
1										2		3		à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les															
														Indemnités forfaitaires.		Remboursements.		Indemnités forfaitaires.		Remboursements.													
														5		6		7		8													
J DIVERS																																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																	
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																	
REMUNERATIONS															MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 16%																		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)															MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																		
															MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)															MVLT réalisée au cours de l'exercice																		
															MVLT restant à reporter																		

Copie Grouper



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise EURL A.S.R.

du 01/01/2018

Adresse 9 Rue de la Halotte 77470 TRILPORT

au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	LEROY HUGO	DIRECTEUR COMMERCIAL	10 ROUTE DE VOUZIERES		08190 POILCOURT SYDNEY			
2	LEONARD LAETITIA ISABELLE	TECHNICO COMMERCIAL	14 B RUE DE LA MALADREDRIE		77141 VAUDOY EN BRIE			
3	COULON FRANCK	TECHNICO COMMERCIAL	22 RUE JEAN MOULIN		95700 ROISSY EN FRANCE			
4	POULAIN VERONIQUE	ASSISTANTE DIRECTION	22 RUE FREDERIC PASSY		77470 TRILPORT			
5	TERRINE DAVID	CHEF MAGASINIER	15 RUE DE GERMIGNY		77470 TRILPORT			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	133 628		3 510	137 138	7 788			144 926
2	81 451		2 550	84 001	3 984			87 985
3	66 964		334	67 298	3 472			70 770
4	58 564			58 564				58 564
5	36 391			36 391				36 391
6								
7								
8								
9								
10								
**	376 999		6 394	383 393	15 244			398 637

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	719
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	719

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice 2018 (total col.9 + total col.10) ③	399 356	- de l'exercice 2018 ④	167 651
- de l'exercice précédent ⑤	436 892	- de l'exercice précédent ⑥	167 766
Nom et qualité du signataire BOUDET JEAN JACQUES Gérant		A TRILPORT le 16/05/2019 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 9 Rue de la Halotte		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 4 0 2 7 6 7 0 7 3 0 0 0 3 2		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31/12/2018 N-1 31/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB		
Frais de développement *	CX		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	19 896	19 206 690 2 823
Fonds commercial (1)	AH		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
Terrains	AN		
Constructions	AP	121 247	119 920 1 327 2 174
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	21 584	20 080 1 504 1 972
Autres immobilisations corporelles	AT	53 366	34 624 18 741 18 175
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
Autres participations	CU		
Créances rattachées à des participations	BB		
Autres titres immobilisés	BD		
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières*	BH	17 430	17 430 17 430
TOTAL (II)	BJ	233 523	193 831 39 692 42 574
Matières premières, approvisionnements	BL		
En cours de production de biens	BN		
En cours de production de services	BP		
Produits intermédiaires et finis	BR		
Marchandises	BT	194 001	16 510 177 492 230 861
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 900	3 900 900
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	866 872	866 872 666 093
Autres créances (3)	BZ	71 349	71 349 59 255
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	90 388	90 388 90 388
Disponibilités	CF	272 283	272 283 623 170
Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 389	2 389 2 097
TOTAL (III)	CJ	1 501 182	16 510 1 484 673 1 672 764
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 734 705	210 340 1 524 365 1 715 338
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :
CP		17 430	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilités :	Stocks :	Créances :

Designation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :75 000.....)	DA	75 000	75 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 500	7 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BJ)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	368 686	407 443
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	136 615	126 243
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	587 801	616 186
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	261	275
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	38 310	2 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	96 044	170 931
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	654 607	683 128
	Dettes fiscales et sociales	DY	132 556	160 059
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	14 786	13 169
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		69 590
	TOTAL (IV)	EC	936 564	1 099 152
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 524 365	1 715 338
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	936 564	1 099 152
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	261	275

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>EURL A.S.R.</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	26 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	26 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	457
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 095
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	457
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(457)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	41 987
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	4 407 223
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 270 608
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	136 615
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
	(3) Dont {	IG	
	(4) Dont	HP	9 058
	(5) Dont	HQ	
	(6) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(7) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(8) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	RD		
(9) Dont transferts de charges	A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITE CF		457	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.										Néant		*					
CADRE A IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
										1		2		3			
										CZ		D8		D9			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I																	
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II										KD 19 896		KE		KF			
Terrains										KG		KH		KI			
Constructions										KJ		KK		KL			
Sur sol propre [Dont Composants L9]																	
Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]										KM		KN		KO			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions *										KP 121 247		KQ		KR			
Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]										KS 21 584		KT		KU			
Autres immobilisations corporelles										KV 31 832		KW		KX 3 085			
Installations générales, agencements aménagements divers *										KY 1 753		KZ		LA			
Matériel de transport *										LB 14 156		LC		LD 2 539			
Matériel de bureau et mobilier informatique										LE		LF		LG			
Emballages récupérables et divers *										LH		LI		LJ			
Immobilisations corporelles en cours										LJ		LK		LM			
Avances et acomptes										LK		LL		LN			
TOTAL III										LN 190 573		LO		LP 5 624			
Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T			
Autres participations										8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés										IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières										IT 17 430		IU		IV			
TOTAL IV										LQ 17 430		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										OG 227 899		OH		OJ 5 624			
CADRE B IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
										par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I										IN		CO		D0		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II										IO		LV		LW 19 896		IX 19 896	
Terrains										IP		LX		LY		LZ	
Constructions										IQ		MA		MB		MC	
Sur sol propre										IR		MD		ME		MF	
Sur sol d'autrui										IS		MG		MH		MI 121 247	
Inst. gales, agencs et am. des constructions										IT		MJ		MK		ML 21 584	
Installations techniques, matériel et outillage industriels										IU		MM		MN		MO 34 917	
Autres immobilisations corporelles										IV		MP		MQ		MR 1 753	
Inst. gales, agencs, aménagements divers										IW		MS		MT		MU 16 695	
Matériel de transport										IX		MV		MW		MX	
Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier										MY		MZ		NA		NB	
Emballages récupérables et divers *										NC		ND		NE		NF	
Immobilisations corporelles en cours										NG		NH		NI		196 197	
Avances et acomptes										NC		NE		NF			
TOTAL III										1Y		NG		NH		NI 196 197	
Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		OU		M7		OW	
Autres participations										IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés										II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F		2G 17 430	
TOTAL IV										I3		NJ		NK		2H 17 430	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		OK		OL		OM 233 523	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	17 073	PF	2 133	PG		PH	19 206
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	119 073	PW	847	PX		PY	119 920
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	19 613	QA	467	QB		QC	20 080
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	19 601	QE	2 608	QF		QG	22 209
immobilisations	Matériel de transport	QH	158	QI	351	QJ		QK	508
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 808	QM	2 099	QN		QO	11 907
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	168 252	QV	6 372	QW		QX	174 624
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	185 325	OP	8 506	OQ		OR	193 831

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

O. C. E.

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9C	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	16 510	6P	16 510
	Sur comptes clients	6T	6 730	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A
	TOTAL III	7B	23 240	TY	23 240
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	23 240	UB	23 240
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	16 510	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	17 430	UV	17 430	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	866 872		866 872						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)	ZJ									
	Personnel et comptes rattachés	UY	481		481						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	131		131						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	11 500		11 500					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	51 908		51 908					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7 330		7 330						
	Charges constatées d'avance	VS	2 389		2 389						
	TOTALUX		VT	958 040	VU	958 040	VV				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	261		261						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	654 607		654 607						
Personnel et comptes rattachés		8C	49 291		49 291						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	45 858		45 858						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	37 282		37 282						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	124		124						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	38 310		38 310						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	14 786		14 786						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX		VY	840 520	VZ	840 520						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA	
			de son conjoint		WB	
			moins part déductible *			
			à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	4 251	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	1 343	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	457	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				Y7	41 987	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8	
			- imposées au taux de 0 %		ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XR	27 355	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
				TOTAL I	WR	212 008
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV	
			- imposées aux taux de 0 %		WH	
			- imposées aux taux de 19 %		WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)				2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts :						
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				ZY		
Majoration d'amortissement *				XD		
Mesures d'incitation à l'investissement	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC
					XS	38 746
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Donc déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	44 357
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	167 651	
		déficit (II moins I)		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	167 651	
				XO		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

31/12/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : EURL A. S. R. Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis A1, 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT 59 916

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WL	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>EURL A. S. R.</u>										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	407 443		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	126 243			Dividendes		- Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves			OE				Autres répartitions			ZE	165 000
								Report à nouveau			ZF	
	TOTAL I			OF	533 686			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG	368 686
							TOTAL II			ZH	533 686	
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
Exercice N :												
Exercice N-1 :												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	40 194		YQ	27 425		36 307		
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	646 759		771 656		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	208 146		214 357		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	6 699		3 352		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	400 331		400 533		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	15 489		43 923		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	152 053		134 100		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 429 477		1 567 920		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	9 123		9 764		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS			YZ	7 055		7 845		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	16 178		17 609		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers						YY	871 044		888 704		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	525 346		537 234		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*						OB	440 515				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'am. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA			Plus-values à 15 %		JK			
							Plus-values à 19 %		JM			
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD			Plus-values à 15 %		JN			
							Plus-values à 19 %		JP			
							Imputations		JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EURL A. S. R.

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	①	②	③	④	⑤	⑥
	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							
			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Neant $\overline{\mathbf{X}}$ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintègre	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
TOTAL 1					

Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ● ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
	N-1		
	N-2		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	7
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	4 367 890
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL I				OX	4 367 890
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	16 094
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	16 094
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	2 112 694
Variation négative des stocks				OQ	53 369
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	1 212 273
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	4 595
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	6 730
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	3 389 660
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	994 324
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA	994 324
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	4 367 890	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 7
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2018	GZ	31/12/2018
Date de cessation				HR	

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation financière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 4 0 2 7 6 7 0 7 3 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A.S.R.

ADRESSE (voie) 9 Rue de la Halotte

CODE POSTAL 77470 VILLE TRILPORT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 000
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination JJ BOUDET GESTION

N° SIREN (si société établie en France) 493976609 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1 000

Adresse : N° 333 Voie CHEMIN DE CLARISSE

Code postal 13530 Commune TRETIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

4 0 2 7 6 7 0 7 3 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL A.S.R.

ADRESSE (voie)

9 Rue de la Halotte

CODE POSTAL

77470

VILLE

TRILPORT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE			2 388.82
31/12/2018 BI EUDONET	1 203.56		
31/12/2018 BI NEOPOST	475.61		
31/12/2018 BI CHARIOT FRONTAL ELECTRIQUE HY	114.55		
31/12/2018 BI PEUGEOT 208 ROLLAND GARROS	229.35		
31/12/2018 BI ARVAL 01.19	365.75		
41810000 CLIENTS PROD.NON ENC.FACT			155.04
31/12/2018 BI NOELET	155.04		
40980000 FOURS AVOIR A RECEVOIR			6 620.00
31/12/2015 AN EUROMONT	5 060.00		
31/12/2015 AN AFBC	960.00		
31/12/2018 BI CABLE EQUIPEMENTS	600.00		
46870000 DIVERS PROD. A RECEVOIR			710.00
31/12/2018 BI CVAE A REMBOURSE	710.00		
COMPTES DE PASSIF			
51980000 INTERETS COURUS BAN			230.18
30/12/2018 BI AGIOS AU 31.12.2018		230.18	
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES			20 136.10
31/12/2018 BI RS FRANCE 12.18		4 668.60	
31/12/2018 BI MRON 02.01.19		1 900.00	
31/12/2018 BI AREROTECK		460.80	
31/12/2018 BI OCE BILAN		2 076.00	
31/12/2018 BI OCE FA		108.00	
31/12/2018 BI OCE ASSEMBLEE		540.00	
31/12/2018 BI FNP LA FOSTIE 12.		34.60	
31/12/2018 BI BIP AN GO		52.10	
31/12/2018 BI CAC 2018		8 076.00	
31/12/2018 BI RMS 119		2 220.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES			42 291.47
31/12/2018 BI Provisions pour congés payés		42 291.47	
42860000 PERS.AUTR.CHARGES A PAYER			7 000.00
01/01/2018 OD INDEMNITE BESSERER DEP RETRAI		7 000.00	
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER			17 624.66
31/12/2018 BI Provisions pour congés payés		17 624.66	
43860000 AUTR.CHARG.SOCIAL A PAYER			2 919.00
31/12/2017 AN INDEMNITE BESSERER DEPART RET'		2 919.00	
43860100 TAXE APPRENTISSAGE A A PAYER			2 996.00
31/01/2018 PA Salaire de 01/2018	*	240.05	
28/02/2018 PA Salaire de 02/2018	*	235.68	
31/03/2018 PA Salaire de 03/2018	*	239.38	
30/04/2018 PA Salaire de 04/2018	*	276.36	
31/05/2018 PA Salaire de 05/2018	*	252.41	
30/06/2018 PA Salaire de 06/2018	*	213.40	
31/07/2018 PA Salaire de 07/2018	*	233.70	
31/08/2018 PA Salaire de 08/2018	*	292.15	
30/09/2018 PA Salaire de 09/2018	*	190.75	
31/10/2018 PA Salaire de 10/2018	*	276.93	
30/11/2018 PA Salaire de 11/2018	*	331.08	
31/12/2018 PA Salaire de 12/2018	*	213.56	
31/12/2018 OD AJUST TAXE APPRENTISSAGE 2018	*	0.55	
43860200 FORMATION CONTINUE A PAYER			2 422.80
31/01/2018 PA Salaire de 01/2018		194.14	
28/02/2018 PA Salaire de 02/2018		190.63	
31/03/2018 PA Salaire de 03/2018		193.62	
30/04/2018 PA Salaire de 04/2018		223.52	
31/05/2018 PA Salaire de 05/2018		204.16	
30/06/2018 PA Salaire de 06/2018		172.59	
31/07/2018 PA Salaire de 07/2018		189.03	
31/08/2018 PA Salaire de 08/2018		236.30	
30/09/2018 PA Salaire de 09/2018		154.29	
31/10/2018 PA Salaire de 10/2018		224.00	
30/11/2018 PA Salaire de 11/2018		267.78	
31/12/2018 PA Salaire de 12/2018		172.74	
44860000 CHARGES A PAYER			124.00
31/12/2018 BI CVAE SOLDE		124.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
41980000 CLTS AVOIR A ETABLIR		.	2 616.00
31/12/2018 BI DEAN		756.00	
31/12/2018 BI VIDELIO		1 860.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 CONTRAVENTIONS - AMENDES			457.00
13/06/2018 CD PENALITE CF 2017	457.00		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	689.69	2 823.02	2 133.33	75.57
20500000 LOGICIEL	19 896.17	19 896.17		
28050000 AMORT.LOGICIEL	19 206.48	17 073.15	2 133.33	12.50
CONSTRUCTIONS	1 326.98	2 173.77	846.79	38.95
21450000 AAI CONSTR./SOL D'AUTRUI	121 247.01	121 247.01		
28145000 AMORT.AAI CONSTR/SOL AUTR	119 920.03	119 073.24	846.79	0.71
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	1 504.19	1 971.50	467.31	23.70
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	18 462.00	18 462.00		
21550000 OUTILLAGE INDUSTRIEL	3 122.10	3 122.10		
28154000 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL	18 462.00	18 462.00		
28155000 AMORT.OUTILLAG.INDUSTRIEL	1 617.91	1 150.60	467.31	40.61
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 741.33	18 175.30	566.03	3.11
21810000 AAI DIVERS	34 917.11	31 831.92	3 085.19	9.69
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	1 753.27	1 753.27		
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO.	16 695.32	14 156.32	2 539.00	17.94
28181000 AMORT.AAI DIVERS	22 209.17	19 600.76	2 608.41	13.31
28182000 AMORT.MATERIEL TRANSPORT	508.20	157.55	350.65	222.56
28183000 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	11 907.00	9 807.90	2 099.10	21.40
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 430.00	17 430.00		
27500000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	17 430.00	17 430.00		
Total II	39 692.19	42 573.59	2 881.40	6.77
MARCHANDISES	177 491.71	230 860.60	53 368.89	23.12
37000000 STOCKS DE MARCHANDISES	194 001.21	247 370.10	53 368.89	21.57
39700000 PROVIS°DEPRECIAT STOCK MSES	16 509.50	16 509.50		
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	3 900.00	900.00	3 000.00	333.33
40910000 FOURN.AV.ACPT VERSES/COMM	3 900.00	900.00	3 000.00	333.33
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	866 872.04	666 093.07	200 778.97	30.14
41100000 CLIENTS	866 717.00	672 823.07	193 893.93	28.82
41810000 CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	155.04		155.04	
49100000 PROV DEPR.COMPTES CLIENTS		6 730.00	6 730.00	100.00
AUTRES CREANCES	71 349.42	59 255.24	12 094.18	20.41
40100000 FOURNISSEURS		1 165.96	1 165.96	100.00
40980000 FOURS AVOIR A RECEVOIR	6 620.00	7 601.01	981.01	12.91
42500000 PERSONNEL AVANC.ET ACPTEs	480.68	480.68		
43708000 APRIONIS	130.91		130.91	
44400000 IMPOTS SOCIETES	11 500.00		11 500.00	
44566200 TVA DEDUCTIBLE 20%	46 273.90	41 377.09	4 896.81	11.83
44579000 TVA COLLECTEE INTRACOMM	327.35		327.35	
44580100 TVA A REGUL/CLTS DTEUX	1 346.00		1 346.00	
44582000 TVA ACTIF A REGULARISER	491.00	1 130.00	639.00	56.55
44586000 TCA/FACT. NON PARVENUES	3 033.58	6 801.20	3 767.62	55.40
44587900 TVA/AVOIR A ETABLIR	436.00	699.30	263.30	37.65
46870000 DIVERS PROD. A RECEVOIR	710.00		710.00	

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
CAPITAL	75 000.00	75 000.00		
10100000 CAPITAL	75 000.00	75 000.00		
RESERVE LEGALE	7 500.00	7 500.00		
10611000 RESERVE LEGALE PROPR.DITE	7 500.00	7 500.00		
REPORT A NOUVEAU	368 685.93	407 442.67	38 756.74	9.51
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDIT	368 685.93	407 442.67	38 756.74	9.51
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	136 615.10	126 243.26	10 371.84	8.22
Total I	587 801.03	616 185.93	28 384.90	4.61
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	260.63	274.68	14.05	5.12
51255000 VEGA PRIVE	30.45		30.45	
51980000 INTERETS COURUS BAN	230.18	274.68	44.50	16.20
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	38 310.18	1 999.92	36 310.26	NS
45100000 GROUPE JJ BOUDET	37 641.93	1 999.92	35 642.01	NS
45510000 COMPTE COURANT BOUDET	668.25		668.25	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	96 044.14	170 930.89	74 886.75	43.81
41910000 CLTS AV.ACPT RECUS S/COMM	90 361.84	41 099.89	49 261.95	119.86
41910300 ACOMPTES CLIENTS 2018	5 682.30	129 831.00	124 148.70	95.62
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	654 606.65	683 128.37	28 521.72	4.18
40100000 FOURNISSEURS	634 470.55	641 215.96	6 745.41	1.05
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	20 136.10	41 912.41	21 776.31	51.96
DETTES FISCALES ET SOCIALES	132 556.04	160 059.27	27 503.23	17.18
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES	42 291.47	44 453.56	2 162.09	4.86
42860000 PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	7 000.00	20 000.00	13 000.00	65.00
43100000 URSSAF	14 012.00	15 152.00	1 140.00	7.52
43700500 MUTUELLE	623.97		623.97	
43707000 RETRAITE UNIES	4 541.55	5 086.35	544.80	10.71
43708000 APRIONIS		674.19	674.19	100.00
43709000 REUNICA PREVOYANCE	718.11	709.02	9.09	1.28
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	17 624.66	18 731.85	1 107.19	5.91
43860000 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	2 919.00	8 345.00	5 426.00	65.02
43860100 TAXE APPRENTISSAGE A A PAYER	2 996.00	3 150.00	154.00	4.89
43860200 FORMATION CONTINUE A PAYER	2 422.80	2 548.00	125.20	4.91
44400000 IMPOTS SOCIETES		5 276.00	5 276.00	100.00
44551000 TVA A DECAISSER	35 990.00	32 306.00	3 684.00	11.40
44569000 TVA DEDUCT INTRACOMM	326.35		326.35	
44579000 TVA COLLECTEE INTRACOMM		0.00	0.00	100.00
44581000 TVA PASSIF A REGULARISER	492.00	492.00		
44586900 TVA/AVOIR A RECEVOIR	448.29	420.30	27.99	6.66
44587000 TCA/FACTURES A ETABLIR	25.84		25.84	
44860000 CHARGES A PAYER	124.00	2 715.00	2 591.00	95.43
AUTRES DETTES	14 786.47	13 168.89	1 617.58	12.28
41100000 CLIENTS	4 878.40		4 878.40	
41980000 CLTS AVOIR A ETABLIR	2 616.00	6 663.01	4 047.01	60.74
46720000 REMBT.FRAIS BOUDET	1 848.88	2 495.10	646.22	25.90
46740000 REMBT.FRAIS LEROY	2 005.01	1 148.87	856.14	74.52

DETAIL BILAN PASSIF

[illegible]

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	4 367 890.12	4 389 082.53	21 192.41	0.48
70700000 VENTES A 20%	4 355 221.62	4 365 710.83	10 489.21	0.24
70709000 VENTES EXPORT	806.00	10 000.00	9 194.00	91.94
70709100 EXPORT HORS CEE		3 250.00	3 250.00	100.00
70720000 VENTES DE DECHETS	11 862.50	10 121.70	1 740.80	17.20
Chiffre d'affaires NET	4 367 890.12	4 389 082.53	21 192.41	0.48
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES	23 239.50	16 509.50	6 730.00	40.76
78173000 REPRISE PROV DEPRECIAT STOCK	16 509.50	16 509.50		
78174000 REPR./PROV.DEPR.ACT.CIRC.	6 730.00		6 730.00	
AUTRES PRODUITS	16 093.71	6 214.24	9 879.47	158.98
75800000 PROD.DIVERS GESTION COURA	16 093.71	6 214.24	9 879.47	158.98
Total des Produits d'exploitation	4 407 223.33	4 411 806.27	4 582.94	0.10
ACHATS DE MARCHANDISES	2 112 693.80	1 857 781.25	254 912.55	13.72
60700000 ACHATS M/SES H.T.	1 353 293.25	1 383 951.10	30 657.85	2.22
60710000 ACHATS M/SES INTRACOMM.	614 641.62	304 765.02	309 876.60	101.68
60870000 FRAIS ACH/VENT-MSES	144 758.93	169 065.13	24 306.20	14.38
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	53 368.89	112 408.20	59 039.31	52.52
60370000 VAR.STOCKS MARCHANDISES	53 368.89	112 408.20	59 039.31	52.52
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 429 476.55	1 567 919.64	138 443.09	8.83
60400000 ACHATS D'ETUDES ET DE PS	409 795.93	452 508.80	42 712.87	9.44
60401000 SOUS TRAITANCE INTRA COM	234 775.00	317 235.00	82 460.00	25.99
60410000 DECHARGES	2 188.02	1 911.80	276.22	14.45
60610000 CARBURANT BOUDET JJ	5 766.43	5 094.65	671.78	13.19
60611000 GAZ-FUEL	1 355.81	1 568.44	212.63	13.56
60611100 CARBURANT LEROY H.	4 345.45	3 174.91	1 170.54	36.87
60611150 CARBURANT LEONARD L.	3 021.49	2 169.00	852.49	39.30
60611200 CARBURANT COULON F.	2 264.57	1 894.24	370.33	19.55
60612000 ELECTRICITE TRILPORT	1 987.71	2 326.19	338.48	14.55
60613000 EAU	285.41	318.85	33.44	10.49
60630000 PETIT OUTILLAGE	2 082.26	3 878.79	1 796.53	46.32
60640000 FOURNITURES BUREAU	6 477.72	2 498.26	3 979.46	159.29
60650000 VETEMENTS DE TRAVAIL	973.39	2 361.98	1 388.59	58.79
61226000 CREDIT BAIL CHARIOT FRONTAL	5 495.71	5 169.06	326.65	6.32
61227000 CB PEUGEOT 208 EN-406-JF	3 562.52	1 836.69	1 725.83	93.96
61310000 LOYER LOCAL	69 600.00	69 600.00		
61350000 LOCATION MATERIEL	111 654.64	118 673.85	7 019.21	5.91
61351000 LOCAT°ALARME TELESURVEILL	1 079.28	1 079.28		
61353100 LOCAT°PHOTOCOPIEUR CANON	971.88	971.88		
61355840 LOCATION PEUGEOT ES-031-DN	6 154.61		6 154.61	
61357100 LOCATION C3	3 484.50	3 613.20	128.70	3.56
61358000 LLD Q3		1 164.41	1 164.41	100.00
61358100 LLD CITROEN C4 DK-515-CP	1 221.55	4 759.76	3 538.21	74.34
61358200 LOCATION DR-920-XR		4 989.86	4 989.86	100.00
61358300 LOCATION PEUGEOT 508 EB-091-QF	2 130.90	8 376.36	6 245.46	74.56
61358400 LOCATION ES-031-DN		615.47	615.47	100.00
61358500 LOCATION EW-541-ZN	4 595.01		4 595.01	
61358600 LOCATION JUMPY ET-311-TC	3 827.31		3 827.31	
61358700 LOCATION BERLINGO EX-918-QP	2 664.27		2 664.27	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61360000 LOCATION VEHICULE	761.80	512.81	248.99	48.55
61500000 ENTRETIEN LOCAUX	5 150.15	2 185.28	2 964.87	135.67
61510000 ENTRETIEN ESPACE VERT	2 778.00	3 192.00	414.00	12.97
61550000 ENTRETIEN MATERIEL	5 073.99	4 534.85	539.14	11.89
61550400 ENTR.REPAR.MAT.TRANSPORT	4 002.41	4 797.41	795.00	16.57
61560000 MAINTENANCE	1 319.68	1 644.62	324.94	19.76
61566000 CONTRAT MAINTENANC.AUTO	644.76	376.11	268.65	71.43
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	19 596.09	16 360.34	3 235.75	19.78
61610000 ASSURANCE LEASING	165.60	110.40	55.20	50.00
61620000 ASSURANCE LLD	723.23	664.33	58.90	8.87
61810000 DOCUMENTATION		558.33	558.33	100.00
62110000 PERSONNEL EXTER. A L'ENTR	6 699.07	3 351.60	3 347.47	99.88
62210000 COMMISSIONS/INFORMATIONS	9 500.00	17 300.00	7 800.00	45.09
62220000 COMMISSIONS S/VENTES	5 988.78	26 622.67	20 633.89	77.50
62260000 HONORAIRES	12 620.53	12 548.00	72.53	0.58
62260100 HONORAIRES DIVERS	10 926.81	13 250.00	2 323.19	17.53
62260200 PRESTAT ^o ASSISTANCE CCIALE	312 000.00	312 000.00		
62260300 HONORAIRES DE CONSEIL	30 000.00	30 000.00		
62260400 HONORAIRES MULTISERVICES	34 015.00	32 390.00	1 625.00	5.02
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENT.	768.65	344.52	424.13	123.11
62310000 PUBLICITE + ANNONCES		397.00	397.00	100.00
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	719.00	948.00	229.00	24.16
62370000 ABONNEMENTS	3 697.38	3 551.57	145.81	4.11
62380000 PUB.PUBLIC.REL.PUBLIQUES		15.00	15.00	100.00
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	689.00		689.00	
62510000 DEPLA.MISSIONS RECEPTIONS		477.11	477.11	100.00
62510100 FRAIS DEPLACEMENT BOUDET	9 410.66	8 760.02	650.64	7.43
62510300 FRAIS DEPLACEMENT LEROY	3 442.97	2 525.90	917.07	36.31
62511200 FRAIS DEPLACEMENT COULON	1 207.26	1 337.74	130.48	9.75
62511400 FRAIS DEPLACEMENT LEONARD L.	962.23	694.45	267.78	38.56
62560000 FRAIS POUR LE PERSONNEL	443.21	338.48	104.73	30.94
62600000 TELEPHONE	2 700.87	2 531.70	169.17	6.68
62610000 FRAIS INTERNET-TELEPHONIE	1 440.00	1 440.00		
62620000 SFR	3 033.31	3 203.81	170.50	5.32
62630000 MACHINE A AFFRANCHIR	630.20	787.93	157.73	20.02
62631000 FRAIS AFFRANCHISSEMENT		13.15	13.15	100.00
62640000 FIBRE OPTIQUE		993.55	993.55	100.00
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	4 142.49	4 100.32	42.17	1.03
62750000 FRAIS PLACEMENT	309.30	710.09	400.79	56.44
62800000 DIV.AUT.SERV. EXTERIEURS	4 591.20	2 152.52	2 438.68	113.29
62810000 ABONNEMENT DIVERS	609.80	609.80		
62811000 SITE INTERNET	36 951.75	30 747.50	6 204.25	20.18
62860000 FRAIS DE FORMATION		1 050.00	1 050.00	100.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	16 178.16	17 608.70	1 430.54	8.12
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	2 996.00	3 150.00	154.00	4.89
63330000 FORMATION CONTINUE	2 422.80	2 548.00	125.20	4.91
63511000 CFE	2 169.00	2 129.00	40.00	1.88
63511100 CVAE	6 954.00	7 635.00	681.00	8.92
63514000 TAXES/VEHICUL.DE SOCIETES	1 343.00	1 571.00	228.00	14.51
63780000 CARTE GRISE	283.76	571.52	287.76	50.35
63781000 VIGNETTE	9.60	4.18	5.42	129.67

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	419 604.86	473 026.01	53 421.15	11.29
64100000 REMUNERATIONS PERSONNEL	427 515.14	471 272.07	43 756.93	9.28
64120000 CONGE PAYES	2 162.09	9 558.14	11 720.23	122.62
64141000 INDEMNITE TRANSPORT	645.40		645.40	
64150000 INDEMNITES DIVERSES	6 393.59	7 804.20	1 410.61	18.08
CHARGES SOCIALES	165 096.88	190 366.21	25 269.33	13.27
64510000 COTISAToURSSAF	112 815.58	119 791.99	6 976.41	5.82
64520000 COTISAToRETRAITE	13 749.10	17 018.98	3 269.88	19.21
64530000 COTISAToRETRAITE CADRE	27 850.58	29 116.14	1 265.56	4.35
64540000 COTISAToASSEDIC	18 501.55	19 392.18	890.63	4.59
64551000 COTISATION PREVOYANCE	486.33	1 638.75	1 152.42	70.32
64551100 COTISATION PREVOYANCE CADRE	1 883.17	1 859.40	23.77	1.28
64552000 COTISATION GENERALI VIE	1 247.76		1 247.76	
64580000 CH.SOCIALES S/PRIME	5 426.00	3 280.00	8 706.00	265.43
64581000 CHARGES/CONGES PAYES	1 107.19	2 976.77	4 083.96	137.19
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	707.00	693.00	14.00	2.02
64900000 CICE	5 611.00	5 401.00	210.00	3.89
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	8 505.59	7 217.86	1 287.73	17.84
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORE.	2 133.33	2 133.33		
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	6 372.26	5 084.53	1 287.73	25.33
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	16 509.50	23 239.50	6 730.00	28.96
68173000 DOT PROV DEPRECIAT STOCK	16 509.50	16 509.50		
68174000 DOT.PROV.DEPR.ACTIFS CIRC		6 730.00	6 730.00	100.00
AUTRES CHARGES	6 730.00	474.31	6 255.69	NS
65440000 PERTES/CREANCES IRRECOURVR	6 730.00	474.31	6 255.69	NS
Total des Charges d'exploitation	4 228 164.23	4 250 041.68	21 877.45	0.51
Résultat d'exploitation	179 059.10	161 764.59	17 294.51	10.69
Résultat courant avant impôts	179 059.10	161 764.59	17 294.51	10.69
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		26 000.00	26 000.00	100.00
77520000 PRODUITS CES.IMM.CORPORELL		26 000.00	26 000.00	100.00
Total des Produits exceptionnels		26 000.00	26 000.00	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	457.00	2 492.00	2 035.00	81.66
67120000 CONTRAVENTIONS - AMENDES	457.00	2 492.00	2 035.00	81.66
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		5 095.33	5 095.33	100.00
67520000 VAL.COMPTA.IMMOB.CORP.CED		5 095.33	5 095.33	100.00
Total des Charges exceptionnelles	457.00	7 587.33	7 130.33	93.98
Résultat exceptionnel	457.00	18 412.67	18 869.67	102.48
IMPOTS SUR LES BENEFICES	41 987.00	53 934.00	11 947.00	22.15
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	41 987.00	53 934.00	11 947.00	22.15

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

ASR EQUIPEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 9 rue de la Halotte, ZAC de la Halotte
77470 TRILPORT
402 767 073 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2019

L'an 2019,
Le 30 juin,
A 14 heures,

La société J.J. BOUDET GESTION, SARL au capital de 1 000,00 euros, ayant son siège social 333 chemin de Clarisse 13530 TRETS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 493 976 609, représentée par M. Jean-Jacques BOUDET en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 75 euros composant le capital social de la société ASR EQUIPEMENTS,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur Jean-Jacques BOUDET, gérant non associé de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant non associé de la Société, Monsieur Jean-Jacques BOUDET, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Monsieur Jean-Jacques BOUDET, gérant non associé, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

Il

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 251 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 136 615,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	136 615,10 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	368 685,93 euros
-------------------------------	------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	505 301,03 euros
---	------------------

A titre de dividende global à l'associé unique	150 000,00 euros
--	------------------

Soit 150,00 euros par part

Le solde	355 301,03 euros
----------	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 355 301,03 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 437 801,03 euros.



En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

A la date de l'Assemblée Générale Ordinaire – Approbation des comptes du 30.06.2016

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

A la date de l'Assemblée Générale Ordinaire – Approbation des comptes du 30.06.2017

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

A la date de l'Assemblée Générale Ordinaire – Approbation des comptes du 30.06.2018

165 000,00 euros, soit 165,00 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 165 000,00 euros

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Location des locaux à la SCI MARIGANE, dont Monsieur JEAN JACQUES BOUDET est le gérant, pour un montant de 69 600.00 euros HT au titre de l'exercice écoulé.
- Facturation de la société JJ BOUGET GESTION vers la société ASR EQUIPEMENT, dont Monsieur JEAN JACQUES BOUDET est le gérant, de prestations de gestion pour un montant de 312 000,00 euros HT au titre de l'exercice écoulé.

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.



QUATRIEME DECISION

L'associé unique informe qu'aucune rémunération n'a été versée au gérant au titre de l'exercice clos.

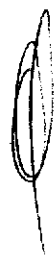
Il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jean-Jacques BOUDET



ASR EQUIPEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 9 rue de la Halotte, ZAC de la Halotte
77470 TRILPORT
402 767 073 RCS MEAUX

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2019

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 136 615,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	136 615,10 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	368 685,93 euros
-------------------------------	------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	505 301,03 euros
---	------------------

A titre de dividende global à l'associé unique	150 000,00 euros
Soit 150,00 euros par part	

Le solde	355 301,03 euros
----------	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 355 301,03 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 437 801,03 euros.



En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

A la date de l'Assemblée Générale Ordinaire – Approbation des comptes du 30.06.2016

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

A la date de l'Assemblée Générale Ordinaire – Approbation des comptes du 30.06.2017

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

A la date de l'Assemblée Générale Ordinaire – Approbation des comptes du 30.06.2018

165 000,00 euros, soit 165,00 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 165 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance




EURL A.S.R

Rapport du commissaire aux comptes sur comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ASR

Siège social : 9, rue de la Halotte – 77470 Trilport
Capital social : 75.000 €

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique de la société ASR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère



approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 17 juin 2019, à Marseille.

Advance Mortier & Associés

Olivier Mortier
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	19 896.17	19 206.48	689.69	2 823.02	2 133.33	75.57
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	121 247.01	119 920.03	1 326.98	2 173.77	846.79	38.95
	Installations techniques, matériel et outillage	21 584.10	20 079.91	1 504.19	1 971.50	467.31	23.70
	Autres immobilisations corporelles	53 365.70	34 624.37	18 741.33	18 175.30	566.03	3.11
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	17 430.00		17 430.00	17 430.00		
Total II		233 522.98	193 830.79	39 692.19	42 573.59	2 881.40	6.77
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	194 001.21	16 509.50	177 491.71	230 860.60	53 368.89	23.12
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 900.00		3 900.00	900.00	3 000.00	333.33
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	866 872.04		866 872.04	666 093.07	200 778.97	30.14
	Autres créances	71 349.42		71 349.42	59 255.24	12 094.18	20.41
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	90 387.91		90 387.91	90 387.91		
	Disponibilités	272 283.05		272 283.05	623 170.05	350 887.00	56.31
	Charges constatées d'avance (3)	2 388.82		2 388.82	2 097.49	291.33	13.89
Total III		1 501 182.45	16 509.50	1 484 672.95	1 672 764.36	188 091.41	11.24
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 734 705.43	210 340.29	1 524 365.14	1 715 337.95	190 972.81	11.13

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

17 430.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 75 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	75 000.00		75 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale	7 500.00		7 500.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	368 685.93		407 442.67		38 756.74	9.51
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	136 615.10		126 243.26		10 371.84	8.22
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	587 801.03		616 185.93		28 384.90	4.61
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
DETRES (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	260.63		274.68		14.05	5.12
	Emprunts et dettes financières diverses	38 310.18		1 999.92		36 310.26	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	96 044.14		170 930.89		74 886.75	43.81
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	654 606.65		683 128.37		28 521.72	4.18
	Dettes fiscales et sociales	132 556.04		160 059.27		27 503.23	17.18
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	14 786.47		13 168.89		1 617.58	12.28
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)			69 590.00		69 590.00	100.00
	Total IV	936 564.11		1 099 152.02		162 587.91	14.79
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)							
		1 524 365.14		1 715 337.95		190 972.81	11.13

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 936 564.11 1 099 152.02

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	4 367 084.12	806.00	4 367 890.12	4 389 082.53		21 192.41	0.48
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET	4 367 084.12	806.00	4 367 890.12	4 389 082.53		21 192.41	0.48
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			23 239.50	16 509.50		6 730.00	40.76
Autres produits			16 093.71	6 214.24		9 879.47	158.98
Total des Produits d'exploitation (I)			4 407 223.33	4 411 806.27		4 582.94	0.10
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			2 112 693.80	1 857 781.25		254 912.55	13.72
Variation de stock (marchandises)			53 368.89	112 408.20		59 039.31	52.52
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 429 476.55	1 567 919.64		138 443.09	8.83
Impôts, taxes et versements assimilés			16 178.16	17 608.70		1 430.54	8.12
Salaires et traitements			419 604.86	473 026.01		53 421.15	11.29
Charges sociales			165 096.88	190 366.21		25 269.33	13.27
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 505.59	7 217.86		1 287.73	17.84
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			16 509.50	23 239.50		6 730.00	28.96
Dotations aux provisions							
Autres charges			6 730.00	474.31		6 255.69	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			4 228 164.23	4 250 041.68		21 877.45	0.51
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			179 059.10	161 764.59		17 294.51	10.69
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	179 059.10		161 764.59		17 294.51	10.69
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			26 000.00		26 000.00	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			26 000.00		26 000.00	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	457.00		2 492.00		2 035.00	81.66
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			5 095.33		5 095.33	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	457.00		7 587.33		7 130.33	93.98
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	457.00		18 412.67		18 869.67	102.48
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	41 987.00		53 934.00		11 947.00	22.15
Total des produits (I+III+V+VII)	4 407 223.33		4 437 806.27		30 582.94	0.69
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 270 608.23		4 311 563.01		40 954.78	0.95
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	136 615.10		126 243.26		10 371.84	8.22

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	8
Informations complémentaires (CICE)	8
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	8

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	9
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Composition du capital social	11
Charges à payer	11

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 5 611 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 5 401 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	5 401
Total	5 401

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	19 896		
Installations générales agencements aménagements des constructions	121 247		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	21 584		
Installations générales agencements aménagements divers	31 832		3 085
Matériel de transport	1 753		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 156		2 539
TOTAL	190 573		5 624
Prêts, autres immobilisations financières	17 430		
TOTAL	17 430		
TOTAL GENERAL	227 899		5 624

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			19 896	19 896
Installations générales agencements aménagements constr.			121 247	121 247
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			21 584	21 584
Installations générales agencements aménagements divers			34 917	34 917
Matériel de transport			1 753	1 753
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 695	16 695
TOTAL			196 197	196 197
Prêts, autres immobilisations financières			17 430	17 430
TOTAL			17 430	17 430
TOTAL GENERAL			233 523	233 523

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	17 073	2 133		19 206
Installations générales agencements aménagements constr.	119 073	847		119 920
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 613	467		20 080
Installations générales agencements aménagements divers	19 601	2 608		22 209
Matériel de transport	158	351		508
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 808	2 099		11 907
TOTAL	168 252	6 372		174 624
TOTAL GENERAL	185 325	8 506		193 831

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 133				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	847				
Instal.techniques matériel outillage indus.	467				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 608				
Matériel de transport	351				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 109	990			
TOTAL	5 383	990			
TOTAL GENERAL	7 516	990			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	16 510	16 510	16 510		16 510
Sur comptes clients	6 730		6 730		
TOTAL	23 240	16 510	23 240		16 510
TOTAL GENERAL	23 240	16 510	23 240		16 510
Dont dotations et reprises d'exploitation		16 510	23 240		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	17 430	17 430	
Autres créances clients	866 872	866 872	
Personnel et comptes rattachés	481	481	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	131	131	
Impôts sur les bénéfices	11 500	11 500	
Taxe sur la valeur ajoutée	51 908	51 908	
Débiteurs divers	7 330	7 330	
Charges constatées d'avance	2 389	2 389	
TOTAL	958 040	958 040	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	261	261		
Fournisseurs et comptes rattachés	654 607	654 607		
Personnel et comptes rattachés	49 291	49 291		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 858	45 858		
Taxe sur la valeur ajoutée	37 282	37 282		
Autres impôts taxes et assimilés	124	124		
Groupe et associés	38 310	38 310		
Autres dettes	14 786	14 786		
TOTAL	840 520	840 520		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	75.0000	1 000			1 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	230
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 136
Dettes fiscales et sociales	75 378
Autres dettes	2 616
Total	98 360